

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 janvier 2021  
Rapporteur :  
Monsieur Marc ANDRO**

**N° 32**

**Office Public de la Langue Bretonne : demande de subvention**

**Quimper Bretagne Occidentale a obtenu le label de niveau 2 de la charte Ya d'ar Brezhoneg en 2019. Elle est la 3<sup>ème</sup> agglomération en Bretagne à bénéficier de ce niveau de reconnaissance.**

**En début d'année 2020, le prix de la langue bretonne, décerné par FR3 Bretagne et l'Office Public de la Langue Bretonne dans la catégorie des collectivités lui était également attribué.**

**Ces distinctions n'auraient pu être atteintes sans la collaboration de l'Office Public de la Langue Bretonne.**

**Label live 2 karta « Ya d'ar Brezhoneg » a zo bet roet da Gemper Breizh Izel e 2019.**

**An trede strollegezh e Breizh eo o vezañ tizhet al live-mañ.**

**E derou 2020 he deus bet priz ar brezhoneg er rummad strollegezhioù, roet gant FR3 Breizh hag Ofis Publik ar Brezhoneg.**

**An enoradennoù-mañ ne vefent ket bet tizhet hep ar c'henlabour gant Ofis Publik ar Brezhoneg.**

**\*\*\***

En décembre 2019, Quimper Bretagne Occidentale s'est vue remettre le label de niveau 2 validant les 10 actions obligatoires et facultatives initialement prévues en 2012 lors de la signature de l'engagement par Quimper Communauté.

La communauté entend poursuivre ses efforts pour la langue bretonne en soutenant sa promotion sur le territoire, en impliquant les différents services dans son utilisation, que ce soit au niveau de la communication institutionnelle ou de la formation des agents.

Dès cette année, elle entend également impulser une dynamique au niveau de l'ensemble des communes du territoire en constituant un groupe de travail intercommunal composé d'élus référents de chaque commune.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/02/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/02/2021 (accusé de réception du 04/02/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

L'Office assure une mission de conseil auprès de l'ensemble des services en matière de communication bilingue et auprès de la chargée de mission langue bretonne.

\*\*\*

Compte-tenu de l'implication constante de l'Office Public de la Langue Bretonne, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'allouer une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2021 (ligne 023 65737 710).